

FICHE DISPOSITIF

CONTRAT DE PROJET ETAT – REGION 2007-2013

(CPER 2007-2013)

PRESENTATION DU DISPOSITIF

Un CPER est document par lequel l'État et une Région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants tels que la création d'infrastructures ou le soutien à des filières d'avenir. D'une durée de sept ans, les contrats de projets État-Région succèdent aux contrats de plan créés par la loi du 29 juillet 1982.

L'actuelle génération de contrats de projets État-Région a pris effet en 2007, pour sept ans.

Elle représente un montant d'engagement de l'État de 12,7 milliards d'euros. L'engagement des régions sur ces 26 CPER représente pratiquement le même montant (12,9 Mds€), avec cependant une participation variable selon les régions. En effet, la proportion est plus faible pour les DOM et certaines régions rurales ou fragiles, manifestant ainsi un appui différencié de l'État en fonction des situations régionales.

C'est la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) qui est chargée du suivi et de l'évaluation des contrats de projets Etat-Région.

AXES D'INTERVENTION

- > Axe 1 : Améliorer l'accessibilité de la Région et faciliter les relations internes
- > Axe 2 : Renforcer et promouvoir l'attractivité du territoire, l'innovation et la création d'emplois
- > Axe 3 : Optimiser la gestion des ressources naturelles, prévenir et gérer les risques
- > Axe 4 : Tirer parti du processus de métropolisation et assurer développement, aménagement et solidarité des territoires ruraux

MISE EN ŒUVRE

Le CPER prend la forme d'aide au financement, par des fonds propres de la Région, de l'État et de l'Europe au travers du Fond Européen de Développement Rural (FEDER).

A cela s'ajoute des contres parties départementales, fluctuantes selon les projets et les priorités de développement du territoire.

BUDGET

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le CPER représente 1 666 564 millions d'euros.

L'État intervient à hauteur de 840 462 Millions d'Euros et la Région apporte 826 102 millions d'euros.

A cela s'ajoute les participations des Conseils Généraux de chaque département. Leurs apports financiers fluctuants selon le territoire et le type de projet supporté.

Les financements d'opérations au titre du Contrat de projets ne sont pas exclusifs d'autres formes d'aides attribuées par l'État, la Région ou d'autres partenaires.

PARTENAIRES

Les partenaires du CPER PACA sont :

- > L'Europe, au travers du FEDER
- > L'État, par l'intermédiaire du programme 149
- > Le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Date édition : Octobre 2011



Mes interlocuteurs

Les Communes forestières de votre département sont là pour vous aider dans l'accomplissement de vos projets.